

SCM A-VOCATION

Au capital de 2.000 euros

Immatriculée au RCS de FORT-DE-FRANCE

Sous le numéro 839 774 122

Dont le siège social est : 38 boulevard Sainte-Catherine
97200 FORT DE FRANCE

»

**MISE A JOUR STATUTAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2022**

MISE A JOUR STATUTAIRE

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2022

La collectivité des associés décide lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2022 de modifier les statuts de la manière suivante :

LES SOUSSIGNEES :

LA SELAS A-LEXIS SOCIETE D'AVOCATS, agissant par Maître Amandine AUTEVILLE, immatriculée au RCS de Fort-de-France sous le N°908 176 852, domiciliée au 38 boulevard Sainte-Catherine – 97200 FORT DE FRANCE

LA SOCIETE ALLIAGE, SOCIETE D'AVOCAT, agissant par Maître Alban-Kévin AUTEVILLE, immatriculée au RCS de Fort-de-France sous le N°851 934 844, domiciliée au 38 boulevard Sainte-Catherine – 97200 FORT DE FRANCE

ARTICLE 2 : DENOMINATION

La société prend la dénomination civile de moyens « **SCM A-VOCATION** », librement choisis par ses associés :

LA SELAS A-LEXIS SOCIETE D'AVOCATS, agissant par Maître Amandine AUTEVILLE, immatriculée au RCS de Fort-de-France sous le N°908 176 852,
et **LA SOCIETE ALLIAGE, SOCIETE D'AVOCAT**, agissant par Maître Alban-Kévin AUTEVILLE, immatriculée au RCS de Fort-de-France sous le N°851 934 844,

Toutes domiciliées au 38 boulevard Sainte-Catherine – 97200 FORT DE FRANCE

ARTICLE 3 : SIEGE SOCIAL

L'article 3 des statuts est donc modifié comme suit :

Le siège social de la société est fixé au : 38 boulevard Sainte-Catherine – 97200 FORT DE FRANCE ».

ARTICLE 6 : APPORTS

Il est apporté à la société, en numéraire :

- Par **La SELAS A-LEXIS SOCIETE D'AVOCATS**, agissant par Maître Amandine AUTEVILLE, la somme de 1.000 € (mille euros)
- Par **La SOCIETE ALLIAGE, SOCIETE D'AVOCAT**, agissant par Maître Alban-Kévin AUTEVILLE, la somme de 1.000 € (mille euros)

Total des apports en numéraire : 2.000 € (deux mille euros).

ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social correspondant à ces apports est d'un montant de 2.000 euros.

En représentation de ce capital social, il est attribué aux associés, proportionnellement à leurs apports respectifs :

1 - La SELAS A-LEXIS SOCIETE D'AVOCATS, agissant par Maître Amandine AUTEVILLE
50 parts numérotées de 1 à 50

2 - La SOCIETE ALLIAGE, SOCIETE D'AVOCAT, agissant par Maître Alban-Kévin AUTEVILLE
50 parts numérotées de 51 à 100.

Total des parts ainsi créées : **100 parts**

Certifié conforme à l'original,
Mise à jour au 01 janvier 2023,

[Signature]

Les signatures doivent être précédées de la mention

« Bon pour modification des statuts » et « Certifié conforme à l'original »

P/o La SELAS A-LEXIS SOCIETE D'AVOCATS Maître Amandine AUTEVILLE	P/o La SOCIETE ALLIAGE, SOCIETE D'AVOCAT Maître Alban-Kévin AUTEVILLE
 A-Lexis, Société d'Avocats Représentée par Me Amandine AUTEVILLE Avocat au barreau de MARTINIQUE 38 Boulevard Sainte Catherine 97200 FORT-DE-FRANCE RCS : 908 176 852	 Alliage Société d'Avocat SELAS 38 Boulevard Sainte Catherine 97200 Fort-de-France Tél : 0596 68 98 32 - mail : aka@a-vocation.fr RCS : 831 934 844

